

RCS : LE HAVRE Code greffe : 7606

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE HAVRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00609 Numéro SIREN : 789 493 574 Nom ou dénomination : A.C.R.
--

Ce dépôt a été enregistré le 22/10/2018 sous le numéro de dépôt B2018/003784

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE LE HAVRE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/003784**
n° de gestion : **2012B00609**
n° SIREN : **789 493 574 RCS Le Havre**

Le greffier du Tribunal de Commerce du Havre certifie avoir procédé le 22/10/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

A.C.R. - Société par actions simplifiée
24 BIS rue Des Jasmins 76430 la Remuee -FRANCE-

date de clôture : **31/12/2017**

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



317380

A.C.R.
Société par actions simplifiée
au capital de 14.850 euros
Siège social : 24 B rue des Jasmins
76430 LA REMUEE
789.493.574 RCS LE HAVRE

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 JUIN 2018

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 9.212 euros de la manière suivante :

Origine :

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 9.212 euros
- Report à nouveau : 114.045 euros
-
- 123.257 euros

Affectation :

- A titre de dividendes 15.000 euros
- le solde, soit 108.257 euros
est affecté au compte report à nouveau

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

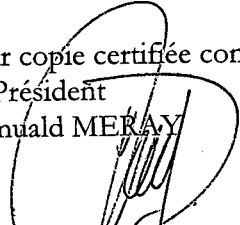
Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social au plus tard le 31 décembre 2018. Ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2 %, soit une taxation globale de 30 %. Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2016	12.000		
31 décembre 2015	0		
31 décembre 2014	0		

Pour copie certifiée conforme
Le Président
Romuald MERAY



A.C.R.

Société par actions simplifiée
au capital de 14.850 euros
Siège social : 24 B rue des Jasmins
76430 LA REMUEE
789.493.574 RCS LE HAVRE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Monsieur Romuald MERAY, associé unique et Président de la société A.C.R., a, conformément aux dispositions de l'article L.227-9 du Code de Commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Nous vous rappelons tout d'abord que :

Par décisions du 31 janvier 2017, l'associé unique a :

- Pris acte que la société A.C.R. était dans l'incapacité de poursuivre l'activité de commissionnaire de transports du fait que son Président, Monsieur Romuald MERAY, n'avait pas pu obtenir l'examen d'attestation de capacité à l'exercice de la profession de commissionnaire de transport, ceci malgré ses efforts.
En effet, fin décembre, Monsieur MERAY avait reçu la confirmation qu'il n'avait pas réuni les conditions nécessaires à l'obtention de l'attestation de capacité.
Monsieur MERAY a effectué les démarches nécessaires auprès de la DREAL pour radier la société du Registre des Commissionnaires de transport.
De ce fait, il a souhaité finaliser les opérations en cours et il a pris acte de la cessation d'activité de la société A.C.R. au **31 janvier 2017**.
Cette cessation totale d'activité n'a pas entraîné la disparition de la personne morale, la société A.C.R. est demeurée inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sans activité.
- Décidé de transférer le siège social initialement fixé au HAVRE (76600) 612 boulevard Jules Durand à LA REMUEE (76430) 24 B rue des Jasmins, à compter du 31 janvier 2017.
- Décidé de modifier, à compter du **1^{er} février 2017**, l'objet social de la société.
Ainsi, la société est devenue une société Holding et a pour nouvel objet social la prise de participations directes ou indirectes dans toutes sociétés.

Par décisions du 1^{er} septembre 2017, l'associé unique a :

- Décidé de reprendre l'activité de la société à compter du 1^{er} septembre 2017, conformément à l'objet social ci-dessus décrit, à savoir celle d'une société holding. Une déclaration modificative a été effectuée auprès du RCS pour mettre fin à la mise en sommeil de la société.
- Décidé d'étendre l'objet social à compter du 1^{er} septembre 2017 aux activités suivantes : La location de véhicules pour le transport routier de marchandises et matériels industriels sans chauffeur, et de tout matériel et accessoires y afférents.

Par acte en date du 10 novembre 2017, il a été pris une participation à hauteur de 45 % dans la société LOGISTICS CONTAINERS SERVICES "LCS", SAS au capital de 30.000 euros, dont le siège social est à SAINT MARTIN DU MANOIR (76290) 9 La Ruellette, immatriculée sous le numéro 512.328.774 RCS LE HAVRE, dont l'activité est l'affrètement et l'organisation de transport, et dont le Président est Monsieur Hervé SIBILLE.

A l'issue de cette prise de participation de la société ACR dans la société LCS, Monsieur Romuald MERAY, Président de la société ACR, a été nommé Directeur Général de la société LCS.

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES - PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Notre société n'a repris une activité que depuis le 1^{er} septembre 2017, l'exercice clos le 31 décembre 2017 n'est donc pas significatif de notre nouvelle activité.

Le CICE correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 126 euros.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est à signaler depuis la clôture de l'exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous allons suivre la gestion active de notre filiale.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan. Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

SAS LCS

Nous détenons, depuis le 10 novembre 2017, 45 % de la société LOGISTIC CONTAINERS SERVICES "LCS", société par actions simplifiée au capital de 30.000 euros, dont le siège social est 9 rue la Ruellette 76290 ST MARTIN DU MANOIR, immatriculée sous le numéro 512.328.774 RCS LE HAVRE.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de commerce, la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 185.410 euros (contre 2.739.207 euros au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 93,23 %). Ce chiffre d'affaires est intégralement constitué de prestations de services.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 206.289 euros (contre 2.744.392 euros au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 92,48 %).

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 194.778 euros (contre 2.724.216 euros, euros au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 92,85 %).

Au cours de l'exercice, les principales charges d'exploitation ont été les suivantes :

- autres achats et charges externes : 181.673 euros
- impôts, taxes et versements assimilés : 797 euros
- salaires et traitements : 6.702 euros
- charges sociales : 2.282 euros
- dotations d'exploitation : 3.320 euros

Le montant des traitements et salaires s'élève à 6.702 euros (contre 127.518 euros au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 94,74 %) et le montant des charges sociales s'élève à 2.282 euros (contre 51.724 euros au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 95,59 %), pour un effectif salarié moyen qui a été ramené de 2 à 1 personne.

Il est précisé que la société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

Le résultat d'exploitation ressort à 11.511 euros, contre 20.176 euros au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 42,95 %.

Compte tenu de l'absence de résultat financier (contre -2 euros au titre de l'exercice précédent), le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 11.511 euros (contre 20.174 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de 42,94 %).

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de 240 euros (contre 2.055 euros sur N-1), de l'impôt sur les bénéfices de 2.539 euros (contre 3.302 euros sur N-1), le résultat de l'exercice se solde par **un bénéfice de 9.212 euros**, contre un bénéfice de 18.927 euros au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 51,33 %.

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de la société s'élevait à 165.309 euros, contre 553.127 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de 70,11 %.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 9.212 euros de la manière suivante :

Origine :

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 9.212 euros
 - Report à nouveau : 114.045 euros
- 123.257 euros

Affectation :

- A titre de dividendes 15.000 euros
- le solde, soit 108.257 euros
serait affecté au compte report à nouveau

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social au plus tard le 31 décembre 2018.

Ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2 %, soit une taxation globale de 30 %. Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2016	12.000		
31 décembre 2015	0		
31 décembre 2014	0		

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 1.095 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, il est rappelé les conventions intervenues entre la Société et son Président et qui doivent être mentionnées sur le registre des décisions de l'associé unique, seront relatées dans le procès-verbal de l'assemblée.

Le Président
Romuald MERAY



Pour Copie
certifiée conforme

**RESULTATS DE LA SOCIETE A.C.R.
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2017
--	------------	------------	------------	------------	------------

I - CAPITAL FIN D'EXERCICE

Capital social	45 000	45 000	30 150	14 850	14 850
Nombre d'actions ordinaires	900	900	603	297	297

II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE

Chiffre d'affaires hors taxes	2 733 201	2 986 111	3 516 095	2 739 207	185 410
Résultats avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	126 865	151 157	193 749	41 399	15 071
Impôts sur les bénéfices	29 640	37 493	51 498	3 302	2 539
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultats après impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	82 242	106 690	132 534	18 927	9 212
Résultat distribué	0	0	0	12 000	15 000

III - RESULTATS PAR ACTION

Résultats après impôts, participations des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	108	126	236	128	42
Résultats après impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	91	119	220	64	31
Dividende attribué à chaque action	0	0	0	40	51

IV - PERSONNEL

Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2	2	3	2	1
Montant de la masse salariale de l'exercice	139 304	148 000	149 713	179 242	8 984

1

BILAN - ACTIF

Pour Copie
certifiée conforme
DGFIP N° 2050 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS ACR		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		24 Bis rue rue des Jasmins 76430 LA REMUEE		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		7 8 9 4 9 3 5 7 4 0 0 0 2 2		Néant		☐	
				Exercice N clos le,		31/12/2017	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
						Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	10 230	10 230	
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU			
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	60 750		60 750
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	50		50
	TOTAL (II)		BJ	BK	71 030	10 230	60 800
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	12 268	9 389	2 879
		Autres créances (3)	BZ	CA	20 530		20 530
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE	40 271		40 271
	Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	40 826		40 826
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI			
		TOTAL (III)	CJ	CK	113 898	9 389	104 509
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Ecart de conversion actif* (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		184 928	19 619	165 309	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP			(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *						12 268	
Immobilités :				Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS ACR</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 14 850)	DA	14 850	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	4 500	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)	DG		
	Report à nouveau	DH	114 045	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	9 212	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	142 608	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
		Avances conditionnées	DN	
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	113	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4 263	
	Dettes fiscales et sociales	DY	18 324	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	22 701	
	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	165 309	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	22 701	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	113		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ACR						Néant ☐ *			
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	78 569	FH	106 841	FI	185 410		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	78 569	FK	106 841	FL	185 410		
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	166		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	8 149		
	Autres produits (1) (11)					FQ	12 562		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	206 289	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	181 673		
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	797		
	Salaires et traitements*					FY	6 702		
	Charges sociales (10)					FZ	2 282		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	2 235	
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	1 085
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	194 778	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	11 511	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	11 511		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS ACR</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 500	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 500	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 259	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 259	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	240	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	2 539	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	207 789	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	198 576	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	9 212	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	2 817
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	EX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	3 090	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Produits des cessions d'éléments d'actif		1 259	1 500	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

ETATS FINANCIERS

2017

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe

 Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ACR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 165 309 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 9 213 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/04/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.



Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 an

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 126 Euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.



Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Suite au contrôle de la DREAL, la société ACR n'exercera plus l'activité de commissionnaire de transport à compter du 31/01/2017.

La société ACR est radiée à cette date du registre des commissionnaires de transport.

Acquisition de 45% des actions de la SAS Logistic containers services en date du 10/11/2017.

 Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 230			10 230
Immobilisations incorporelles	10 230			10 230
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	11 391		11 391	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 045		6 045	
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	17 436		17 436	
- Participations évaluées par mise en équivalence		60 750		60 750
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	360		310	50
Immobilisations financières	360	60 750	310	60 800
ACTIF IMMOBILISE	28 026	60 750	17 746	71 030

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			60 750	60 750
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice			60 750	60 750
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		17 436	310	17 746
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		17 436	310	17 746

Immobilisations financières

« La valeur des immobilisations est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires liés à l'acquisition. Les frais d'acquisition des titres de participation sont retraités fiscalement et déduits extra comptablement sur 5 ans. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire est appréciée sur la base de critères tels que la valeur de la quote-part dans l'actif net et les perspectives de rentabilité de la filiale concernée. »

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations				
	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 230			10 230
Immobilisations incorporelles	10 230			10 230
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	8 986	1 145	10 132	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 955	1 090	6 045	
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	13 941	2 235	16 177	
ACTIF IMMOBILISE	24 171	2 235	16 177	10 230

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire		2 235	2 235
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice		2 235	2 235
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés		16 177	16 177
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice		16 177	16 177

Notes sur le bilan**Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 32 849 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	50		50
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	12 269		12 269
Autres	20 531	20 531	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	32 849	20 531	12 319
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 14 850,00 Euros décomposé en 297 titres d'une valeur nominale de 50,00 Euros.

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisée de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges Garanties données aux clients Pertes sur marchés à terme Amendes et pénalités Pertes de change Pensions et obligations similaires Pour impôts Renouvellement des immobilisations Gros entretien et grandes révisions Charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges					
Total					
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice : Exploitation Financières Exceptionnelles					

Notes sur le bilan
Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 22 701 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	113	113		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 263	4 263		
Dettes fiscales et sociales	18 325	18 325		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	22 701	22 701		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	113
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 610
Dettes fiscales et sociales	980
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	2 703



Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Sophie SANGY

Avocat

Dess Droit Fiscal

Dess Droit des Affaires

Diplôme Juriste

Conseil en Entreprise

Béatrice ALLAIS

Assistante Juridique

Alicia BERTRAND

Secrétaire Judiciaire

TEL : 02 35 22 31 00

FAX : 02 35 22 31 04

83, boulevard de Strasbourg
76 600 LE HAVRE

avocat@lh2a-cabinetsangy.fr

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE
TERRE ET MER LE HAVRE
GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE DU HAVRE

E.V.

19 OCT. 2018

Le Havre, le 9 octobre 2018

Nos Réf : SA/BA/JF/18100903

Vos Réf : 789.493.574 RCS LE HAVRE

Dossier : ACR / AGOA 29.06.18

Objet : Dépôt comptes annuels

Répart. N°

Notification du

CB 48,14



Monsieur le Greffier,

En ma qualité de mandataire de la **SAS ACR**, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joints aux fins de dépôt :

- le texte d'affectation du résultat décidée par l'associé unique le 29 juin 2018,
- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2017
- le bilan,
- un chèque de 48,14 euros à votre ordre,
- une enveloppe portant mention de nos coordonnées, afin de vous permettre de nous adresser directement le récépissé de dépôt, accompagné de l'état des frais réglés.

Vous souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Monsieur le Greffier, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

Sophie SANGY
Avocat